

Le Saint-Urcissien



LE MOT DU MAIRE

Mes chers administrés

L'année 2022, riche en événements électoraux, climatiques et internationaux, s'achève.

Vient alors le temps du bilan que je qualifierai, pour notre commune, de positif avec une situation financière saine malgré un contexte difficile.

Nous avons fait face à des charges inattendues, en l'occurrence la réparation du toit de l'église du bourg. Notre intégration à l'Agglomération d'Agen suit son cours, avec notamment, l'évolution dans le ramassage des ordures ménagères. Vous avez tous été destinataires du courrier vous en expliquant les modalités.

La mise en place de l'extinction de l'éclairage public est effective depuis le 15.12.2022.

Côté amélioration du cadre de vie, la mise en service du pylône téléphonie mobile se traduit par une amélioration sensible des conditions d'utilisation de nos téléphones.

L'année 2022 a vu s'achever le procès opposant depuis 6 ans la municipalité à des administrés faisant valoir la prescription acquisitive (loi trentenaire) de certains chemins ruraux. Le jugement définitif a été rendu et la commune a été reconnue dans son droit pour quatre des cinq chemins concernés.

Sur le plan des réjouissances, le repas champêtre organisé au profit des habitants de la commune, courant juin, a été un vif succès et nous pensons déjà à l'édition 2023.

Projet principal pour l'année à venir: le changement du mode de chauffage de la mairie et du logement communal avec l'abandon de la chaudière au fuel pour un système de pompes à chaleur. Les projets ne manquent pas et j'aurai l'occasion de vous en parler lors des vœux de la municipalité.

Je vous souhaite de passer un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2023 à vous, à ceux qui vous sont proches et plus que jamais une pensée pour celles et ceux qui sont dans la souffrance ainsi que pour les plus démunis.

Prenez soin de vous.

Richard Doumergue

Maire de Saint-Urcisse

Ombrière solaire

L'installation de l'ombrière est terminée. Elle n'a rien coûté à la commune et amène une plus value à la salle des fêtes en offrant un espace extérieur couvert. Elle découle de la volonté du conseil municipal de contribuer à la production d'électricité durable, en alimentant l'équivalent de 9 foyers.

Cimetières du bourg et de Sainte Croix

L'employé municipal a fait un gros effort sur l'entretien des cimetières rendu difficile suite à l'interdiction des désherbants non bio. Nous vous rappelons que l'entretien des tombes est à la charge des concessionnaires.



Parking de l'église du bourg

Le parking de l'église a été modifié en créant une zone goudronnée pour le stationnement et une zone terrain de pétanque délimitée par des potelets en bois. Des incivilités ont déjà été constatées notamment par l'arrachage d'un potelet et la présence de déchets laissés par les utilisateurs.



Pylône télécom

L'antenne de téléphonie mobile a été installée sur la commune, au lieu-dit Touille. Chacun a pu observer les manœuvres de l'hélicoptère en charge de l'installation.

La mise en service est effective depuis quelques jours. Les opérateurs procèdent aux derniers réglages mais d'ores et déjà nous pouvons observer une amélioration radicale du réseau.

RAPPELS DIVERS

Nous vous rappelons que les nuisances sonores sont encadrées par l'arrêté municipal 06/2009 du 01 juillet 2009.

Les horaires de tontes et d'utilisation de matériels thermiques y sont indiqués.

L'utilisation de pétards ou de feux d'artifices est interdite sur la commune.

L'arrêté est consultable sur le site internet de la mairie.

Nous vous rappelons également que le brûlage à l'air libre des déchets est interdit par arrêté préfectoral et est passible d'une amende de troisième catégorie.

Pour les nouveaux habitants, pensez à venir à la mairie pour vous faire connaître et nous transmettre vos coordonnées. Nous serons ravis de vous accueillir.

Repas champêtre du 10 juin 2022

Le conseil municipal, accompagné par les trois associations de la commune, a organisé un repas champêtre le vendredi 10 juin, en soirée, sous la nouvelle ombrière de la salle des fêtes. Le but de cette soirée était de permettre aux habitants de la commune de se retrouver, après cette longue période de contraintes sanitaires qui nous avait privés de festivités. Une occasion également de faire connaissance avec les nouveaux habitants de la commune.

De très bons retours nous sont parvenus, le but a été atteint.

L'équipe municipale et les associations ont, d'un commun accord, décidé de réitérer cette animation l'année prochaine.



Messe du 15 août 2022



La messe du 15 août a été célébrée, comme chaque année, à la chapelle d'Aureilhac, pour l'Assomption, en l'honneur de la vierge noire, statuette en bois exposée dans une niche derrière l'autel de la chapelle.

Elle a rassemblé de nombreux paroissiens qui ont assisté à la procession autour de la chapelle puis à l'office religieux.

La cérémonie s'est terminée par une collation offerte par la municipalité.

Eglise du Bourg



Suite à des infiltrations d'eau, la toiture de l'église du bourg a été entièrement remaniée.

Le budget pour ces travaux a été de 7500.00€.

Compte tenu de la dangerosité des infiltrations d'eau sur le système électrique, une subvention exceptionnelle de 80% nous a été octroyée par Mr le Préfet du Lot et Garonne.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
en partenariat
avec votre commune

 **Recensement**
de la population 2023

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr



Le recensement démarre le 19 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.

Travaux de voirie 2022

Depuis la fusion le 01 janvier 2022 avec l'agglomération d'Agen, la commune de Saint-Urcisse a récupéré la compétence voirie. Le transfert de compétence s'est accompagné du versement d'une attribution de compensation qui constitue le budget « voirie » de la commune. Ce budget contraint nous impose des choix et nous devons chaque année revoir les priorités.

Des travaux de voirie ont été engagés cette année pour refaire une partie de la route du plateau, située entre le croisement de Couderc et celui de la route de Tayrac.

Cette route, limitrophe avec Puymirol, a engagé un budget de 46500€ divisé à parts égales entre notre commune et Puymirol, soit 23250€ par commune.

Reconnaissance état catastrophe naturelle sécheresse 2022 et perte de récoltes

Si vous êtes concernés par l'état de catastrophe naturelle sécheresse en 2022, pensez à vous faire connaître en mairie par mail ou en vous déplaçant à la mairie pendant les heures d'ouverture.

Si vous êtes concernés par des calamités agricoles ou pertes de récoltes, les modalités de déclarations sont consultables sur le site de la mairie: www.saint-urcisse.fr

Cérémonie du 8 mai et du 11 novembre



Comme chaque année, aux horaires habituels (15h et 15h30), Monsieur le Maire, accompagné de membres du Conseil Municipal, a honoré la mémoire de nos anciens Combattants morts pour la France, Une gerbe a été déposée aux Monuments aux Morts de Sainte Croix puis du Bourg.



La municipalité remercie les porte drapeaux et les participants.

Une collation a clôturé la cérémonie.

Chauffage bâtiment communal

La mairie et le logement communal sont actuellement chauffés par une chaudière au fuel. Vu le coût du combustible et la vétusté du matériel, un bilan énergétique a été réalisé et, décision a été prise de rénover prioritairement le mode de chauffage en le remplaçant par un système de pompes à chaleur et de cassettes murales. Par la suite viendra la rénovation de l'isolation et le remplacement des huisseries. Le conseil municipal a délibéré et le choix s'est porté sur l'entreprise CFM pour un montant de 20 556,00€ TTC.

Plafond cuisine salle des fêtes

Après l'été, nous avons constaté un affaissement du plafond de la partie cuisson de la cuisine de la salle des fêtes du bourg. Suite à cela, une mise en sécurité a été réalisée et nous avons contacté l'entreprise qui avait effectué les travaux lors de la rénovation de la salle en 2010. Cette entreprise s'est déplacée et nous a fait un devis de réparations de 1 320,00€.

Noël des enfants

Cette année, le conseil municipal a décidé, de nouveau, de ne pas faire d'après-midi récréative pour le Noël des enfants de moins de 10 ans. Toutefois, nous avons le plaisir de leur offrir un bon cadeau de 22€ accompagné d'un livre

Etat civil 2022

Naissances :

Naëlle BOURSINHAC le 19/10

Mayline COMMUNAL le 05/09

Myha BIANCHI le 03/12

Matéo TELI CAZEILS le 08/11

Nous adressons toutes nos félicitations aux parents

Décès :

Raymonde BAYLE Epouse Bonnetis le 28/10

Transcriptions de décès (décès hors comune) :

Monique KERLOCH Epouse Kras le 05/03

Le Conseil Municipal adresse ses condoléances aux familles

Illuminations de Noël



D'année en année, notre décor de Noël s'étoffe.

Cette année, les rennes sont venus rejoindre le père Noël !

Un grand merci à Jany Dottor et Patrice Renaut pour leur belle réalisation et leur investissement.

A noter dans vos agendas

- * Le brevet de chasse au lièvre se déroulera les 6-7 et 8 janvier. Un repas est organisé le 07 janvier au soir.
- * Les traditionnels voeux du Maire se dérouleront le samedi 28 janvier à la salle des fêtes. Une invitation vous sera adressée.
- * La randonnée et le repas du SHR sera organisé le 7 mai .

Le conseil municipal vous adresse ses meilleurs voeux pour l'année 2023.